



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Fondation du patrimoine

Question écrite n° 105363

Texte de la question

M. Robert Lecou attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le rapport rendu le 8 octobre 2010 par le sénateur Albéric de Montgolfier concernant la valorisation du patrimoine culturel. Les conclusions de ce rapport semblent méconnaître les résultats très positifs de l'action menée par la Fondation du patrimoine (reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997) dans le cadre de sa mission de sauvegarde et de valorisation du patrimoine non protégé. Ce rapport rappelle - à juste titre - l'importance du mécénat, notamment grand public, comme source principale des financements nécessaires aux travaux de valorisation du patrimoine culturel. Mais il remet en cause l'action de la Fondation du patrimoine en faveur de la promotion du mécénat et propose en conséquence de reconsidérer le rôle de la Fondation du patrimoine voire de la remplacer par une autre fondation. Pourtant, le bilan de la Fondation du patrimoine montre combien elle s'attache à promouvoir le mécénat populaire. Ainsi, en 2010, 8,3 millions d'euros ont été recueillis par la Fondation dans le cadre des souscriptions (soit une progression de 26 % par rapport à 2009), ce qui représente environ 40 % des sources de financement. Par conséquent, des milliers de donateurs et mécènes se sont associés, sur la seule année 2010, au soutien de 2 376 projets de valorisation du patrimoine culturel au niveau national. En Languedoc-Roussillon, c'est environ 140 projets qui ont été soutenus, représentant 110 emplois créés ou maintenus. Les mécènes - par l'intermédiaire de la Fondation du patrimoine - ont donc la possibilité de devenir de véritables acteurs de la préservation du patrimoine culturel mais aussi de la dynamisation de l'activité économique de leur région. Aussi, il lui demande quelle est son intention concernant le devenir de la Fondation du patrimoine.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication soutient l'action de la Fondation du patrimoine qui est complémentaire de celle de l'État. Le mécénat développé par la Fondation du patrimoine est très orienté vers le patrimoine de proximité ou thématique (patrimoine lié à l'eau, patrimoine situé près de sites liés à des grandes entreprises, patrimoine régional...) et le développement du mécénat « populaire » est un grand succès, car il est lié aux souscriptions publiques lancées par la fondation qui mobilisent les habitants et leur permettent de s'approprier la restauration d'un patrimoine essentiel pour l'identité et la qualité de leur environnement territorial. Les résultats de la fondation sont très positifs et le travail des délégations régionales et départementales, ainsi que de tous les bénévoles, est très efficace. La légèreté de la structure et sa réactivité lui permettent d'être présente sur de nombreux secteurs et d'encourager le développement d'activités liées au patrimoine aux côtés des collectivités publiques. Le ministre de la culture et de la communication était présent à la dernière réunion des délégations régionales de la fondation en octobre dernier et a souligné le travail remarquable des délégués ainsi que leur contribution à la conservation et la mise en valeur du patrimoine de proximité par la dynamique de leur action, qu'il n'est pas question de remettre en cause.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lecou](#)

Circonscription : Hérault (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105363

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 avril 2011, page 3811

Réponse publiée le : 24 mai 2011, page 5414